

**COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU**

**Séance de 28 mars 2019 à 20 h 00**

**PROCES VERBAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 28 mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de PRUNAY-CASSEREAU, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Eric BARDET, le Maire.

**Date de convocation** : Le 08 mars 2019

**Date d'affichage** : le 08 mars 2019

**Présents** : M. BARDET Eric, M. HABOLD Christian, M. DAUFFY Yvonnick M. DOUBLET Benoît, M. BOUHOURS Didier M. FRAIGNE Teddy (arrivé à 20h31), M. MOTHERON Philippe, M. RICHARD Louis,

**Absent.e.s excusé.e.s** : M. BOOTH Peter (pouvoir à M. HABOLD Christian) Me MARSAC Sylvie, M. PUJOL Jean-Gabriel (pouvoir à M. BARDET Eric)

**Absent non excusé** : M. ROCHER Brice,

**Nombre d'élus** : En service : 12, présents : 7 + 1 (arrivé à 20h31 - point compte de gestion), Votants : 10

**Secrétaire de séance** : M. HABOLD Christian

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h20**

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 20 et procède à l'appel des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies et donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Monsieur le Maire interroge les membres présents afin de savoir si le compte rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2019 appelle des observations de la part de l'assemblée.

***Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.***

Le Maire demande d'approuver l'ajout à l'ordre du jour :

**FINANCE**

- Remboursement frais de déplacement

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour.

***Ordre du jour :***

FINANCE

- \* concession cimetière

VOIRIE

- \* Éclairage public

FINANCE

- \* Approbation du compte de gestion 2018
- \* Approbation du compte administratif 2018
- \* Affectation de résultat 2018
- \* Taux des 3 taxes
- \* Emprunt investissement
- \* Vote du budget primitif 2019
- \*

Questions diverses

**N°08-2019**

**FRAIS DE DÉPLACEMENT - REMBOURSEMENT**

Monsieur le Maire faire part d'omission sur des frais de déplacement de l'agent GALET Isabelle sur les années 2015 à 2018 portant sur une journée rencontre à Blois et la recherche de fournisseurs en produits bio et déplacement chez le fournisseur.

Il demande au Conseil municipal que ces frais de déplacement lui soient remboursés comme suit :

- **Année 2015** :
  - o déplacement pour achat de produits : (21,8 x 4 voyages) x 0,35 € = **30,52 €**
- **Année 2016** :
  - o 80 kms x 0.35 €/kms = **28 €**
  - o déplacement pour achat de produits : (21,8 x 6 voyages) x 0,35€/km = **45,78 €**
- **Année 2017/2018** :
  - o 48,40 kms x 0.35 = **16,94 €** recherche fournisseur
  - o déplacement pour achat de produits : (21,8 x 5 voyages) x 0,35€/km = **38,15 €**

ainsi que les futurs déplacements pour les réunions des ateliers des chefs animés par le Conseil Départemental du Loir-et-Cher.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**N°09-2019**

**VOIRIE : ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire fait part du besoin d'un contrat de maintenance et de dépannage de l'éclairage public de la commune afin de rationaliser les coûts.

Il rappelle que le marché attribué à INEO en 2018 a pris fin et la CA Territoires Vendômois a travaillé sur un projet commun à Territoires Vendômois sur l'éclairage public.

En octobre 2018, il a été proposé de se prononcer sur le souhait ou pas d'intégrer un groupement d'achat. Un recensement des besoins avec le montant annuel maximum que l'on souhaitait allouer, la liste des matériels installés sur la collectivité.

Le Maire a répondu à ce recensement avec 7 autres communes et une proposition de convention de groupement de commande (cf. annexe) avant le lancement de la consultation du marché par la **CA Territoires Vendômois** : **coût annuel : 1.500 € HT + 2% indemnisation frais coordonnateur** avec des interventions une fois/trimestre)

Le maire a demandé un devis à la société **INEO** avec un contrat de maintenance et de dépannage – durée 4 ans – avec un délai d'intervention de 72 heures au plus tard pour un groupe de 5 luminaires et 5 jours pour des luminaires isolés pour un coût de 1.368,50 € H.T

Le Maire propose le choix de devis INEO.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**N°10-2019**

**FINANCE : CONCESSION CIMETIÈRE**

Le Maire rappelle le tragique accident la veille de Noël et le décès du petit Ethan CHAMBON. On ne se prépare jamais à ce genre d'évènement, c'est pourquoi le maire propose de concéder à la gratuité de la concession pour les titulaires - Monsieur et Madame CHAMBON Olivier et Joséphine – pour une durée de 30 ans – concession U1084 – acte 1146 – concession collective ainsi que l'exonération de la taxe d'inhumation soit 418 €.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU****N°11-2019****FINANCE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	INTÉGRATIONS DE RÉSULTAT DISSOLUTION CCAS	RÉSULTAT NET DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
INVESTISSEMENT	-118 644.33 €		142 380.48 €		23 736.15 €
FONCTIONNEMENT	277 035.07 €	127 742.14 €	30 289.60 €	1 168.45 €	180 750.98 €
TOTAL	158 390.74 €	127 742.14 €	172 670.08 €		204 487.13 €

***La délibération est adoptée par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.***

**N°12-2019****FINANCE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des Communes,

Monsieur le Maire, par la voix de M. Christian HABOLD, en charge de la commission des Finances, expose les conditions d'exécution du budget 2018

Vu les résultats de l'exercice 2018

Conformément à l'article L2121-14n du code général des Collectivités Territoriales.

EN EUROS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	525.060,90 €	308.615,57 €
DÉPENSES	- 494.771,38 €	- 166.235,09€
Résultat N-1 reporté	149.292,93 €	- 118.644.33 €
Intégration résultat	1.168,45	
Excédent cumulé 2018	180.750,98 €	23.736,15 €

**RÉSULTAT DE L'EXERCICE : 204.487,13 €**

Après que le Maire, Eric BARDET, se soit absenté momentanément, par la voix de M. HABOLD soumet au vote le Compte Administratif 2018 de la commune.

***La délibération est adoptée par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.***

**COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU****N°13-2019****FINANCE : AFFECTATION DE RÉSULTAT 2018**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018 :

	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	DISSOLUTION CCAS	RÉSULTAT BRUT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	RÉSULTAT NET DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
INVESTISSEMENT	-118 644.33 €		142 380.48 €	€ - € -	23 736.15 €	- € - €	23 736.15 €
FONCTIONNEMENT	277 035.07 €	127 742.14 €	30 289.60 €	1 168.45 €	180 750.98 €		180 750.98 €
TOTAL	158 390.74 €	127 742.14 €	172 670.08 €		204 487.13 €	0.00 €	204 487.13 €

Considérant l'excédent d'investissement 23.736,15 € (D0001)

R.A.R Dépenses – 0 €

R.A.R Recettes 0 €

Affectation à la **ligne R002** de la section de fonctionnement du budget 2019 la somme de **180.750,98 €*****La délibération est adoptée par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.*****N°14-2019****FINANCE : TAUX DES 3 TAXES**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le taux de ces trois taxes.

L'état 1259 (notification des taux d'imposition des taxes directes locales) pour 2019 annonce un produit de 258.360 €, le Maire propose de conserver les taux de 2018 à savoir :

(Taux 2018)

Proposition taux 2019

- Taxe d'habitation : 14,86 % - TH 14,86 %
- Taxe foncière bâti 24,48 % - TFB 24,48 %
- Taxe foncière non bâti 50,33 % - TFNB 50,33 %

***La délibération est adoptée à l'unanimité.*****N°15-2019****FINANCE : EMPRUNT FINANCEMENT**

Le Maire propose d'emprunter pour continuer d'investir, il a la proposition de :

○ *Crédit Agricole*

- Montant : 200.000 €
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 1,45%
- Frais de dossier : 200 €
- Remboursement des intérêts : échéances trimestrielles constantes, capital + intérêt

Monsieur le Maire :

Demande l'autorisation à à signer le contrat de prêt.

**COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU**

Demande d'engager le projet de construction d'un bâtiment technique communal  
Demande l'autorisation de signer tous actes se rapportant à ces programmes

**La délibération est adoptée par 10 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.**

**N°16-2019****FINANCE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92125 du 6 février 1992, relative à l'organisation territoriale de la République,

Monsieur le Maire, présente le projet de budget primitif pour 2019.

	DÉPENSES		RECETTES	
	R.A.R Dépenses 2018	DÉPENSES	R.A.R Recettes 2018	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>0 €</b>	<b>663.489,98 €</b>	<b>0€</b>	<b>663.489,98 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>0 €</b>	<b>481.436,15 €</b>	<b>0 €</b>	<b>481.436,15 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>0 €</b>	<b>1.144.926,13 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1.144.926,13 €</b>
		<b>1.144.926,13 €</b>		<b>1.144.926,13 €</b>

Sans autre observation, il est ensuite procédé au vote du budget.

**La délibération est adoptée par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

\* \* \* \* \*

**Affaires diverses :****Bâtiment :**

**Salle des fêtes** : Suite à notre réclamation, diverses interventions ont eu lieu, mais n'ont pas résout le problème, le chauffage qui tombe régulièrement en panne. Après deux lettres de somations en accusé réception, le constructeur a expertisé la chaudière et 3 points de non-conformité ayant des influences sur le bon fonctionnement ont été constatés :

- 1- modifier le tracé du raccordement du conduit de ventouse,
- 2- corriger le raccordement du brûleur fioul
- 3- le préfiltre doit être également remplacé par un préfiltre à dégazeur

La société Vinci Facilities a été mise en demeure d'intervenir pour mise en conformité de cette installation selon les préconisations du fabricant.

- **La poste** : Brigitte FERTÉ, nouvel agent, remplaçant Patricia TESSIER, les horaires restent pour l'instant inchangés, mais nous réfléchissons à les modifier, avec 2 matinées et 2 après-midis. Les travaux de rénovation sont achevés avec du nouveau mobilier.
- **Salle de conseil** : les travaux sont terminés, la salle de conseil fait peau neuve.

**Voirie** : prochaine commission prévue le mercredi 03/04/2019 à 19h30 – Monsieur Bouhours propose de positionner un panneau provisoire pour annoncer le retrait de stop et la priorité à droite sur la rue de la Fontaine allant sur la place de l'église.

**Culturel** : L'équipe municipale fait part du peu de participants au concert festillésime du 16 février 2019 malgré une soirée agréable et de qualité.



**Débat national** : Suite au courrier du préfet du Loir-et-Cher en date du 15.01.2019, une réunion d'initiative locale s'est tenue à la salle des fêtes le vendredi 22 février 2019, pour échanger sur quatre Thèmes : la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté, l'organisation de l'État et des services publics. Mais malheureusement, cette rencontre n'a pas attiré la population.

**Territoire Vendômois :**

- **Enfance Jeunesse** : À partir du 01.07.2019 diverses activités des 66 communes seront proposées pour tous les jeunes de 10 à 17 ans avec un transport des enfants. Des flyers seront distribués dans les cahiers des élèves du Sivos Authon – Prunay. L'inscription doit se faire sur le site de Territoires vendômois et le guichet unique. Une campagne d'affichage sera mise en place par CA Territoires Vendômois.

Une journée jeux de société sera organisée à la salle des fêtes le 17 janvier 2020.

**Culturel** : Dans le cadre de la préparation de sa saison 2019/2020, le délégataire prévoit la délocalisation de plusieurs spectacles dans les communes du territoire. Pour cette raison, aujourd'hui CA Territoires Vendômois sollicite les communes afin qu'elles fassent connaître à la CATV leur intérêt pour recevoir un spectacle dans leur commune et dans quelle salle. Le comité communication/culturel/patrimoine s'est positionné et a proposé la salle des fêtes et **le bois de la cure** dans le centre du village (une pleine en herbe avec un terrassement permettant d'y installer une scène). Dans l'attente d'une réponse, il faudra réfléchir, quel serait le spectacle à accueillir !

**Questions diverses du public :**

Me Marie-Hélène BOUTARD, présidente de l'association comité des fêtes, fait part de sa déception du peu de participants et plus principalement des habitants de Prunay-Cassereau pour la soirée de la Saint-Patrick, organisée le samedi 16 mars à la salle des fêtes et annoncée dans le bulletin municipal, le site internet de la commune et toute la publicité extérieure.

Me HASLÉ fait part du manque d'éclairage public rue Jeanne de Ronsard et à la Terrouetterie et demande l'installation de bancs entre la place de l'église et le terrain de camping. D'autre part, l'accès à la maison des associations est difficile avec le chemin en cailloux qui ne convient pas aux personnes âgées ou aux personnes à mobilité réduite.

Séance levée à 21h57

Fait à Prunay-Cassereau, le 29.03.2019

Le Maire,  
Eric BARDET